

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations

du conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan

Date de convocation :  
21 janvier 2014

Séance du lundi 27 janvier 2014 à 20 heures 00

Nombre de  
délégués en  
exercice : 170

Le conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Pontcharra au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur Francis GIMBERT, Président de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan.

Objet : Adoption de  
l'Agenda 21 du  
Grésivaudan

Présents : S. ALMODOVAR, A. ANDREYON, P. BEGUERY, C. BENONE, S. BEOLET, C. BICH, A. BLANC, P. BOISSELIER, G. BONNEFON, D. BOSA, G. BRICALLI, M. BRUNELLO, JP. BUART, B. CARAGUEL, J. CARASSIO, D. CHARBONNEL, ML. CHRISTOPHEL, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, P. DAUPHIN, S. DELAVIER, J. DUBUS, C. DURET, C. ENGRAND, G. FASTIER, L. FERRADOU, G. FERRAGATTI, V. GAY, F. GIMBERT, G. GIRAUD, C. GLOECKLE, C. HARDOUIN, V. HENOFF, D. JACQUEMET, P. JANOLIN, G. JOVET, C. JOY, J. JURADO, M. LAMBERT, C. LETOUBLON, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, P. LORIMIER, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, A. MAITRE, J. MARSEILLE, M. J. MASSUCO, JM. MICHEL, B. MICHON, F. MIDALI, R. MILLET, W. MINGUELY, N. MOMETTI, P. MORAND, B. MURIENNE, M C PARADE, C. PERNIN, C. PERRIN, V. PETEX, J. PICCHIONI, F. PILLOT, T. PLACETTE, A. PLISSON, R. POIS-POMPEE, E. PORTSCH, P. RAMOUSSE, C. ROCCA, L. ROUSSET, JL. ROUX, C. SAURY, C. SCHEMEIL, A. SERVANT, P. SILVENTE, B. SORREL, A M. SPALANZANI, F. STEFANI, S. THIERY, O. THIZY, M J. THOMASSON, Y. TOSOLINI, G. ZANARDI, G. ZANCHIN.

Présents : 86  
Pouvoirs : 17  
Votants : 103  
Vote pour : 103  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Pouvoirs : C. ANGLADE à L. FERRADOU, C. BLANC-COQUAND à JP. BUART, A. BONMIER à S. DELAVIER, JM. BOUCLANS à R. COHARD, D. CHAVAND à S. BEOLET, M. COUVERT à P. RAMOUSSE, JM. DOLLE à JF. CLAPPAZ, B. DRECQ à Y. TOSILINI, JP. DURAND à T. PLACETTE, P. GAILLARD à AM. SPALANZANI, F. GLAREY à M. THOMASSON, M. GLATIGNY à C. SCHEMEIL, J. GUILLOT à F. PILLOT, G. LAMAND à F. MIDALI, R. MARTY à MJ MASSUCCO, C. MONTEIL à D. PERRIN, J. REBUFFET à F. GIMBERT.

Monsieur Charles BICH a été nommé secrétaire de séance.

**L'engagement de la communauté de communes**

La communauté de communes du Pays du Grésivaudan a souhaité mettre en place une politique de développement durable pour le territoire et décliner de manière opérationnelle le concept de développement durable au niveau de ses compétences et de ses pratiques.

« Penser global, agir local », cette formule employée lors du premier sommet sur l'environnement en 1972, semble résumer l'esprit du développement durable.

Pour la mise en œuvre de cette politique, l'outil choisi par la collectivité a été l'Agenda 21 local.

Un Agenda 21 désigne « ce qui doit être fait pour le 21<sup>ème</sup> siècle ». C'est un processus de réflexion stratégique qui vise à mettre en place un projet collectif de développement durable au niveau d'un territoire ou d'une collectivité.

Il vise à répondre à cinq grands objectifs définis dans le cadre d'orientations nationales :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Cette démarche permet de fixer des orientations générales stratégiques et un programme d'actions à mettre en œuvre pour les années à venir.

→ Le lancement de l'élaboration de l'Agenda 21 du Grésivaudan a fait l'objet d'une délibération approuvée en Conseil Communautaire le 14 décembre 2009.

Transmis le : 17/02/2014  
N° accusé réception Préfecture : 538 - 2010 16166 - 2014 0127 - 4 - 05

### ***La mobilisation des acteurs : une démarche participative***

Un comité de pilotage, composé d'élus communautaires, d'agents de la communauté de communes ainsi que de membres du Conseil de Développement, a été créé dès le début de la démarche et a permis d'animer le projet et d'en assurer le suivi méthodologique et collectif.

La communauté de communes a souhaité associer à cette démarche 4 groupes d'acteurs :

- des élus et des membres du Conseil de Développement
- des agents de la communauté de communes
- des acteurs économiques du territoire
- des citoyens.

Ils se sont réunis au moins une fois par étape lors d'ateliers de travail, puis tous ensemble lors de forums de restitution et de concertation.

Un peu plus de 150 personnes ont participé aux différentes étapes d'élaboration de l'Agenda 21 du Grésivaudan à travers les ateliers, les forums, les comités de pilotage et techniques, les étapes de validation, de définition des actions, de rédaction des fiches actions.

### ***Les 4 étapes de la démarche : la construction du programme d'actions***

- Dans un premier temps, un diagnostic du territoire, centré sur les compétences de la collectivité, a permis de faire un état des lieux et de révéler l'acuité des questions et problèmes actuels, les points faibles et les points forts du territoire au regard des 5 finalités du développement durable et de la gouvernance.
- Dans un second temps, en s'appuyant sur ce diagnostic et dans une démarche participative et de concertation, les enjeux spécifiques du territoire en terme de développement durable ont été identifiés et des orientations stratégiques définies à moyen/long terme, au travers de différents ateliers de travail avec les différents groupes d'acteurs de la démarche.

Ce diagnostic partagé, ainsi que les axes stratégiques Développement Durable du Grésivaudan, ont fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire du 18 février 2013.

- La stratégie Développement Durable du Grésivaudan, détaillée en 5 axes, 8 orientations et 23 thématiques, a été présentée en bureau communautaire le 22 avril 2013.
- A partir des orientations stratégiques, des actions permettant de décliner et de mettre en œuvre la stratégie Développement Durable, ont été proposées au travers d'ateliers de travail avec les différentes instances de concertation.  
63 propositions ont été retravaillées et consolidées avec les vice-présidents et les commissions de la communauté de communes, assistés par les techniciens. Pour les propositions d'actions sans lien direct avec une commission spécifique, le travail a été conduit avec la Direction Générale et le Président. Pour les commissions n'ayant pu se réunir dans le délai imparti, un comité de pilotage Agenda 21 exceptionnel s'est réuni pour étudier les actions concernées.

A l'issue de cette concertation, 47 actions ont été retenues, constituant le programme d'actions Agenda 21 du Grésivaudan. Une fiche action a été rédigée pour chaque action par la direction référente.

Lors du bureau communautaire du 16 décembre 2013, le programme d'actions Agenda 21, a été présenté à l'ensemble des vice-présidents présents.

Structuration générale du programme d'actions :

AXES	ORIENTATIONS	ACTIONS
Energie Climat (PCET)	Réduction de la dépendance aux énergies fossiles Réduction des émissions de GES Adaptation au changement climatique	1 (58)
Une gestion économe et solidaire du territoire	Développement du maillage social des territoires Gestion économe des espaces et des ressources Développement des transports collectifs et des modes doux Bien-être de chacun	7 5 4 8
Une dynamique territoriale recentrée sur les ressources et besoins du Grésivaudan	Soutien à l'activité et à l'emploi en lien avec les ressources du territoire Accompagnement des entreprises et des compétences	7 6
Des acteurs responsables au service du développement durable	L'exemplarité de la collectivité Une sensibilisation et mobilisation citoyenne	10 3
Un territoire d'initiatives et d'innovations	Dans les solidarités Dans les dynamiques économiques Dans la vie publique	8

#### Mise en œuvre, suivi et évaluation

- L'Agenda 21 du Grésivaudan entre dans une nouvelle étape, celle de la réalisation des actions. Certaines actions ont déjà été amorcées, au travers notamment du PCET (Plan Climat Energie Territorial) ou de projets déjà engagés par la communauté de communes.
- La mise en œuvre des actions sera suivie et les résultats et la stratégie évalués périodiquement, au travers d'un comité de suivi et d'évaluation. Il sera commun avec le PCET et composé d'élus, de membres du conseil de développement et d'agents de la communauté de communes.
- L'objectif étant l'amélioration continue des performances territoriales au regard des finalités de développement durable, il s'agira, selon les enseignements tirés de cette évaluation, d'adapter, de redéfinir ou d'intégrer de nouvelles actions au programme d'actions Agenda 21.

#### Adoption de l'Agenda 21

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes :

- de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur son territoire et à travers ses compétences
- de mettre en œuvre de l'Agenda 21 du Grésivaudan,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'approuver le programme d'actions de l'Agenda 21 de la communauté de communes du Grésivaudan annexé
- de s'engager dans la mise en œuvre du programme d'actions proposé

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONTREFORME

Le Président,

Francis GIMBERT

